

Chloro-2-méthyl-2-propane
L-F-T
Danger

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

| | |
|----------------------------------|---|
| Ref. n° | : 102 154 |
| Nom commercial | : Chloro-2-méthyl-2-propane. |
| Identification de la société | : JEULIN SA T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France e-mail : support@jeulin.fr |
| N° de téléphone en cas d'urgence | : 01 45 42 59 59 |
| Usage | : Usage laboratoire |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : F; R11

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)
Classe de danger et code de catégorie

• Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger (CLP : Flam. Liq. 2)

Etiquetage

• Pictogramme(s) de danger



| | |
|---------------------------|---|
| • Mention d'avertissement | : Danger |
| • Mention de danger | : H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. |
| • Conseils de prudence | |
| - Généraux | : P102 : Tenir hors de portée des enfants. |
| - Prévention | : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. |
| - Stockage | : P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé. |

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

| Nom de la substance | Valeur(s) | CAS | CE | Index CE | Classification |
|---------------------------|--------------|----------|-----------|----------|-------------------------------|
| Chloro-2-méthyl-2-propane | : 100 env. % | 507-20-0 | 208-066-4 | ---- | F; R11 Flam. Sol. 1 (H228) |

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

Chloro-2-méthyl-2-propane
L-F-T
4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- Ingestion : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). **Consulter immédiatement un médecin.**

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
Prévention

- : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la chaleur.

Moyens d'extinction
- Adéquats

- : Dioxyde de carbone. Eau. Mousse. Poudre.

Risques particuliers

- : Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détonner.

Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

La décomposition thermique génère :

Chlorure d'hydrogène.

Monoxyde de carbone.

- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Procédures spéciales

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
Mesures techniques

- : Ecartez toute source éventuelle d'ignition.

Précautions individuelles

- : Evacuer et restreindre l'accès.

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Précautions pour l'environnement

- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage

- : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039, absorbant pour liquides JEULIN réf. 150 027).

Rincer/diluer le résidu à l'eau.

Chloro-2-méthyl-2-propane
L-F-T
7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|--|---|
| Précautions lors du maniement et de l'entreposage | <ul style="list-style-type: none"> Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants. Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables. |
| Manipulation | <ul style="list-style-type: none"> Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Porter un vêtement de protection approprié. Eviter toute exposition inutile. |
| Stockage | <ul style="list-style-type: none"> Après utilisation bien fermer le couvercle. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. < 15°C |
| Stockage - à l'abri de | <ul style="list-style-type: none"> Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|----------------------------------|---|
| Protection individuelle | <ul style="list-style-type: none"> Eviter toute exposition inutile. |
| - Protection respiratoire | <ul style="list-style-type: none"> En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué. |
| - Protection des mains | <ul style="list-style-type: none"> Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. |
| - Protection de la peau | <ul style="list-style-type: none"> Porter un vêtement de protection approprié. |
| - Protection des yeux | <ul style="list-style-type: none"> Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. |
| - Autres | <ul style="list-style-type: none"> Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|--|
| Nom chimique | : Chloro-2-méthylpropane, 2-chloroisobutane, chlorure de tertiobutyle, triméthylchlorométhane. |
| Etat physique | : Liquide volatil. |
| Couleur | : Incolore. |
| Odeur | : Caractéristique. |
| pH | : Aucune donnée disponible. |
| Poids moléculaire | : 92,57 |
| Point de fusion [°C] | : -25 |
| T°d'ébullition initiale [°C] | : 51-52 |
| Densité | : (20 °C) : 0,84 |
| Pression de vapeur [hPa] | : (20 °C) : 350 |
| Solubilité dans | <ul style="list-style-type: none"> Ether. (20 °C) : soluble Ethanol. (20 °C) : soluble Eau. (20 °C) : insoluble |
| Point d'éclair [°C] | : - 27 |
| Temp. d'autoinflammation [°C] | : Aucune donnée disponible. |
| Limites d'explosivité inférieures [%] | : 1,8 |

Chloro-2-méthyl-2-propane**L-F-T****9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

Limites d'explosivité supérieures [%] : 10,1

Log P octanol / eau à 20°C : 2,4

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Conditions à éviter**

: Sensible à l'humidité.
Etincelles.
Flamme nue.
Chaleur.

Matières à éviter

: Bases fortes.
Oxydants forts. (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...).

Réactions dangereuses

: Combustible.
Danger de feu/explosion.

Produits de décomposition dangereux

: Chlorure d'hydrogène.
Monoxyde de carbone.

Propriétés dangereuses

: Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

- Inhalation
- Cutanée

: Peut être nocif par inhalation.
L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
: L'exposition au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.
Peut être irritant pour la peau.

- Oculaire

: Peut causer une irritation des yeux.

- Ingestion

: Peut être nocif en cas d'ingestion.

- Autre

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Administ.cutanée(lapin) DL50

: Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]

: Aucune donnée disponible.

Irritation de la peau (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Irritation des yeux (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Irritation des membranes muqueuses (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique

: N'est pas supposé toxique.

Autres informations toxicologiques

: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Information relative aux effets écologiques**

: Eviter le rejet dans l'environnement.

Daphnies : Daphnia magna : CE50 : 625 mg/L/24h.

Poissons : Leuciscus idus CL50 : 350 mg/L/48h.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 6

Révision nr : 4

Date : 17 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 22 / 7 / 2003

Chloro-2-méthyl-2-propane

L-F-T

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES (suite)

Informations sur l'élimination : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Elimination des déchets : Eviter le rejet dans l'environnement.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.

Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Proper shipping name : 1127 CHLOROBUTANES, 3, II, ADR
- No ONU : 1127
- I.D. n° : 33

Transport terrestre

- ADR/RID

: Class : 3
Group : II

Transport par mer

- GGVE/GGVSee classe

: UN 1127 CHLOROBUTANES
: 3
: II

- Code IMO-IMDG

- Classe

- Groupe d'emballage

Transport aérien

- ICAO/IATA

- IATA - Classe ou division

Groupes d'emballage IATA

: UN 1127 Chlorobutanes
: 3
: II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autres : Aucun(e).

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrase(s) R : R11 : Facilement inflammable.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 6

Révision nr : 4

Date : 17 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 22 / 7 / 2003

Chloro-2-méthyl-2-propane

L-F-T

Fin du document

Jeulin

Règlement CE 1907/2006

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59